actalis Guyane

SARL A B G TRANSPORT
1 LOTISSEMENT EMILIO PASCAL

97313 SAINT-GEORGES

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CERTIFIES CONFORMES

Tatania JEAN-GILLES

Certifié par youtrust

Siège social : 22 Rue Gilles Behary - Laul Sirder - ZI Collery II - 97300 CAYENNE - Tél. 05 94 25 62 40 - Fax. 05 94 30 50 49
e-mail : cayenne@actalis-guyane.fr - RCS CAYENNE B 342 055 092 - SARL au capital de 699 750 Euros
Bureau à: Bât. B3 - Quartier Berlioz - 97310 KOUROU - Tél. 05 94 32 20 77 - Fax. 05 94 32 54 36 - e-mail: kourou@actalis-guyane.fr
14 rue V. Hugo - 97320 SAINT LAURENT - Tél. 05 94 34 12 00 - Fax. 05 94 34 20 61 - e-mail: maroni@actalis-guyane.fr

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Guyane

Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A B G TRANSPORT** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**1 574 834**	euros
Chiffre d'affaires :	**1 841 832**	euros
Résultat net comptable :	**622 157**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Nous formulons une (des) observation(s) sur le(s) point(s) suivant(s) susceptible(s) d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

Un grand nombre de justificatifs relatifs aux opérations enregistrées au cours de l'exercice ne nous ont pas été transmis malgré nos demandes.

Nos travaux ont donc été réalisés sur la base des éléments communiqués par l'entreprise

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l' (des) observation(s) décrite(s) dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MATOURY
Le 01/06/2026

Signature

Etats financiers au 31/12/2025

----- Bilan ----

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	129 510	129 236	274	394
	Autres immobilisations corporelles	657 389	558 588	98 801	48 780
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	6 750		6 750	6 750
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 845		12 845	
	TOTAL (II)	**806 494**	**687 824**	**118 670**	**55 924**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	893 656		893 656	606 854
	Autres créances	77 942		77 942	230 322
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	457 953		457 953	148 226
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	26 612		26 612	17 937
	TOTAL (III)	**1 456 163**		**1 456 163**	**1 003 339**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 262 657**	**687 824**	**1 574 834**	**1 059 263**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an 12 845
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	500	10 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	365 739	330 240
	Résultat de l'exercice	**622 157**	**295 499**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**988 397**	**635 739**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	67 756	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 421	46 927
	Dettes fiscales et sociales	482 260	376 097
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		500
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**586 437**	**423 524**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 574 834**	**1 059 263**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	622 157,46	295 499,02
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	586 437	423 524
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/12/2025

----- Annexes -----

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 574 834** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 853 198** euros et un total **charges** de **1 231 040** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **622 157** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	129 510					129 510
	Instal., agencement, aménagement divers	45 847		3 978			49 825
	Matériel de transport	530 472		61 306			591 778
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 288		3 791		1 293	15 786
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**719 117**		**69 075**		**1 293**	**786 899**
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	6 750					6 750
	Prêts et autres immobilisations financières			12 845			12 845
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**6 750**		**12 845**			**19 595**
	TOTAL	**725 867**		**81 920**		**1 293**	**806 494**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			129 116	120		129 236
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			45 847	80		45 927
	Matériel de transport			489 869	14 444		504 313
	Matériel de bureau, mobilier			5 111	4 530	1 293	8 348
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**669 943**	**19 174**	**1 293**	**687 824**
	TOTAL			**669 943**	**19 174**	**1 293**	**687 824**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

TENUE

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	12 845	12 845	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	893 656	893 656	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	75 898	75 898	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	672	672	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	379	379	
	Débiteurs divers	992	992	
	Charges constatées d'avance	26 612	26 612	
	TOTAL DES CREANCES	**1 011 055**	**1 011 055**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	379

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	36 421	36 421		
	Personnel et comptes rattachés	215 660	215 660		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	137 479	137 479		
	Impôts sur les bénéfices	38 350	38 350		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	90 771	90 771		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	67 756	67 756		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**586 437**	**586 437**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	67 756

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**215 239**
Dettes fiscales et sociales		**215 239**
DETTES PROVISIONNEES SUR C.P.	*56 860*	
PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAYER	*108 575*	
CHARGES SOCIALES SUR C.P.	*4 807*	
Org.soc.-Ch.à payer-TA LIB	*586*	
PERSONNEL - CHARGES A PAYER	*32 573*	
ETAT-CH. A PAYER-PROD.A RECEV.	*11 839*	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**26 612**
LOYERS	01/01/2026 31/05/2025	8 000	
ASSURANCE	01/01/2026 31/08/2026	18 612	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**26 612**

A.B.G TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 1 Lotissement Emilio Pascal
97313 ST GEORGES
529 259 152 RCS CAYENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 622 157,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	622 157,46 euros
A la réserve légale	50,00 euros
Solde	622 107,46 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	365 739,14 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	987 846,60 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 874,64 euros par part	87 464,00 euros
Le solde	900 382,60 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 900 382,60 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 87 464,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

<u>Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2026</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Tatania JEAN-GILLES

Certifié par youtrust